

## COMMUNIQUÉ

### CRPCEN : un régime spécial autofinancé sans subvention d'État et à l'équilibre

Dans le cadre des mouvements sociaux contre la réforme des retraites et d'éventuels amalgames ou inexactitudes qui pourraient être relayés par la presse, la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) tient à rappeler que son mode de financement repose exclusivement sur des recettes procurées par les cotisations de ses affiliés et des employeurs du notariat, complétées par un prélèvement sur le chiffre d'affaires des notaires et ce, sans aucune intervention de l'État.

Ainsi, les ressources financières perçues en 2019 ont permis de couvrir l'ensemble des dépenses liées aux prestations de prévoyance-santé, de retraite et d'action sociale dues à ses ressortissants. De plus, la gestion de la Caisse et le comportement responsable de ses assurés permettent à la CRPCEN d'avoir des résultats équilibrés depuis plusieurs années.

En outre, et pour la 12<sup>e</sup> année consécutive, le commissaire aux comptes de la CRPCEN a certifié les comptes de la Caisse sans réserve ni observation démontrant ainsi une gestion fiable et sincère de ses finances et de son patrimoine.

Enfin, la CRPCEN a obtenu en juin 2018 la certification ISO 9001 : 2015 pour la qualité de son offre de service et de l'ensemble de ses prestations.

*Dotée d'une autonomie juridique et financière, la CRPCEN assure depuis plus de 80 ans une mission de protection sociale, d'assurance retraite et de prévention pour 130 000 clercs et employés de notaires du régime.*

*Retrouvez toute l'actualité et les innovations de la CRPCEN sur [crpcen.fr](http://crpcen.fr)*